



Bruxelles, le 3/7/2009

Communiqué de presse

**Pas de réforme des pensions au détriment des femmes**

Dans une interview avec le journal *De Morgen* (2/7/09), le directeur-général de la FEB, Pieter Timmermans, plaide en faveur d'une réforme des pensions. La FEB propose premièrement de recalculer les montants des pensions sur la base de l'espérance de vie moyenne, deuxièmement de récompenser l'allongement de la durée des carrières et enfin, de pénaliser le crédit-temps. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes met en garde contre le fait que ces propositions sont très désavantageuses pour les femmes.

Il existe déjà d'importantes inégalités entre les pensions des femmes et des hommes de 65 ans et plus (l'écart s'élève en moyenne à 25%). Chez les indépendants, cet écart s'élève même à 32%, alors que les indépendants reçoivent déjà des montants mensuels très bas. Les réformes envisagées ne peuvent augmenter davantage cet écart. Ce serait le cas de façon flagrante si l'on effectue, comme le propose la FEB, un recalcul du montant des pensions basé sur l'espérance de vie moyenne.

Les femmes sont majoritaires dans la tranche d'âge des 65 ans et plus (il y a 300.000 femmes de plus que d'hommes dans cette catégorie d'âge) et les femmes vivent en moyenne plus de 5 ans de plus que les hommes. Diminuer le montant des pensions perçues au fur et à mesure de l'augmentation de l'espérance de vie moyenne pénalisera donc doublement les femmes qui sont majoritaires parmi les pensionnés et qui perçoivent plus longtemps leur pension que les hommes.

Pour rappel, les femmes âgées vivent souvent seules et le pourcentage de risque de pauvreté de ce groupe est de 31%.

Renforcer ce risque est une raison suffisante pour aborder les réformes relatives aux pensions avec la prudence qui s'impose. De tous les critères, il nous semble que l'espérance de vie est le critère le moins approprié pour développer un système de pension plus équitable en terme de genre.

Récompenser les personnes qui travaillent plus longtemps semble être un principe neutre, mais ça l'est tout aussi peu. En effet, le faible taux d'activité des 50 ans et plus n'est pas uniquement la conséquence de choix individuels. Les chômeurs plus âgés trouvent plus difficilement un emploi et c'est certainement le cas pour les femmes âgées au chômage. Si l'on regarde aujourd'hui les personnes actives jusqu'à 65 ans, voire plus, on constate qu'il s'agit principalement d'hommes hautement diplômés qui gagnent bien leur vie et qui n'effectuent pas un travail physique. C'est déjà cette catégorie qui a actuellement droit à une pension légale confortable, en grande partie complétée par des avantages supplémentaires des second et troisième piliers. Pour augmenter le taux d'activité des femmes et des hommes, il faut tout d'abord éliminer les obstacles auxquels les chômeurs plus âgés sont confrontés sur le marché de l'emploi.

Enfin, la FEB plaide pour la pénalisation du crédit-temps. L'objectif principal semble être de décourager la population d'arrêter de travailler ou de diminuer son temps de travail avant l'âge de la pension. Le crédit-temps est en effet souvent mis à profit pour travailler moins à la fin de la carrière, notamment chez les hommes où 80% de ceux qui prennent un crédit-temps le font à la fin de leur carrière, contre moins de la moitié chez les femmes. Rappelons que les soins accordés aux jeunes enfants restent une raison majeure pour les femmes de recourir au crédit-temps. Une personne qui, provisoirement, travaille moins ou ne travaille pas pour s'occuper de ses enfants, subit non seulement une perte de revenus au moment-même, mais serait également punie une nouvelle fois à la fin de sa carrière.

Bien qu'il soit essentiel de réfléchir à la consolidation du financement de notre système de pension, il est important de rappeler que cela ne peut se faire au détriment des femmes. L'Institut pour l'égalité

des femmes et des hommes plaide donc pour que les réformes du système se fassent en tenant compte de la dimension de genre et en évitant d'utiliser des critères apparemment neutres qui auraient pour conséquence d'augmenter encore davantage les inégalités entre hommes et femmes.

## **Quelques chiffres:**

### **1. Ecart entre les femmes et les hommes au niveau des pensions**

Ecart de pension sans distinction de régime: 25%

Chez les indépendants: 32%

Différence moyenne au niveau du montant mensuel sans distinction de régime: 278,60 euros

*Source: Bureau fédéral du Plan, 2006*

### **2. Espérance de vie moyenne**

Femmes: 82,3 ans

Hommes: 76,6 ans

Différence: 5,7 ans

*Source: DGSIE, Service démographie, 2006*

### **3. Répartition H/F 65 ans et plus**

Femmes: 58%

Hommes: 42%

*Source: DGSIE, Service démographie, 2006*

### **4. Pourcentage de risque de pauvreté chez les femmes isolées âgées (65+)**

Femmes isolées 65+: 31%

Hommes isolés 65+: 21%

Couples âgés: 21%

*Source: SPF Sécurité Sociale, Annexe indicateurs PAN Inclusion Sociale, 2006*

### **5. Crédit-temps H/F**

Répartition toutes formes confondues:

Femmes: 63%

Hommes: 37%

Crédit-temps pour l'éducation d'un enfant de moins de 8 ans:

55% des femmes avec crédit-temps à temps plein

8% des hommes avec crédit-temps à temps plein

Crédit-temps dans l'attente de la (pré)pension/ 50 ans et plus, toutes formes confondues:

43% des femmes avec crédit-temps

80% des hommes avec crédit-temps

*Source: Onem, Annuaire statistique 2008*